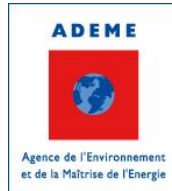




François de RUGY,
ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire

Jacques MEZARD,
ministre de la Cohésion
des Territoires

Julien de NORMANDIE,
secrétaire d'État
auprès du ministre
de la Cohésion des Territoires



Paris, le lundi 10 septembre 2018

Communiqué de presse

Rénovation énergétique des bâtiments Lancement de la campagne de mobilisation « FAIRE »

Le secteur du bâtiment est le plus énergivore avec 45 % de l'énergie finale consommée et est à l'origine de 27 % des émissions de gaz à effet de serre en France. La rénovation est un enjeu majeur de la transition écologique. Dans le cadre du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, présenté en avril 2018 par le Gouvernement, l'Etat et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie lancent aujourd'hui une grande campagne nationale pour mobiliser les Français et les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique.

« Je souhaite que la rénovation énergétique des logements devienne un mouvement de grande ampleur, et pour cela il faut que la rénovation devienne un réflexe pour les Français. La campagne « FAIRE » de l'ADEME permettra de montrer qu'habiter un logement bien isolé et ventilé, ce n'est pas seulement faire des économies, c'est aussi mieux vivre »
François de Rugy, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Notre priorité est de venir en aide aux plus fragiles face au froid. 14% des Français ont froid dans leur logement. Le plan prévoit donc le déploiement d'une rénovation énergétique abordable qui ne laisse personne sur le bord du chemin. »
Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires.

"Les factures de chauffage coutent beaucoup trop cher. Rénover son logement, c'est améliorer son confort de vie au quotidien et augmenter son pouvoir d'achat. Cette signature de la charte FAIRE doit inciter tous les ménages à se saisir des aides publiques de l'État et de l'appui des collectivités territoriales"
Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

« Donner envie, donner confiance, ce sont les maîtres mots de cette nouvelle campagne de mobilisation qui mettra en lumière les bénéfices d'une rénovation énergétique réussie en termes de confort et d'économies financières. Nous voulons montrer qu'il y a tout à gagner à FAIRE pour donner un véritable coup d'accélération à l'amélioration énergétique des logements qui reste le principal levier pour réduire notre impact sur le climat, réduire nos consommations d'énergie et créer de l'emploi sur les territoires. »
Arnaud Leroy, Président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Une campagne pour mobiliser et donner confiance

La campagne baptisée **FAIRE** pour **F**aciliter, **A**ccompagner et **I**nformer pour la **R**énovation **É**nergétique a pour objectif :

- De rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les citoyens ;
- d'entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation.

Le déploiement s'effectuera sur 3 années (jusqu'en 2020) et touchera plusieurs publics : les particuliers, les professionnels du secteur de la rénovation et les collectivités locales.

FAIRE est une signature commune pour rassembler et rendre lisibles tous les acteurs de la rénovation énergétique. Sous la conduite de l'ADEME et du Plan Bâtiment Durable, une charte d'adhésion à cette signature sera mise en place. Les premiers acteurs engagés seront dévoilés dans les prochaines semaines.

Le réseau FAIRE

Le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat représente près de 400 espaces conseil. Ils sont mis en place par [l'ADEME](#), l'Anah ([Agence Nationale de l'Habitat](#)), l'ANIL ([Agence Nationale pour l'Information sur le Logement](#)) et les collectivités, afin de répondre aux questions des citoyens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. **L'ensemble de ces conseillers deviennent aujourd'hui des « conseillers FAIRE » pour faciliter leur identification et rendre plus lisible ce « service public de la rénovation ».**

Le site internet www.faire.fr

Il permet de répondre aux questions que se posent les particuliers et de les orienter, en fonction de leur situation et de leurs besoins, vers les espaces où rencontrer les conseillers FAIRE les plus proches. Il propose aux internautes des conseils et des informations sur les aides financières disponibles selon leurs besoins :

- **FAIRE SIMPLE** qui explique les gestes simples à adopter pour améliorer le confort dans son logement et baisser sa consommation énergétique.
- **FAIRE MIEUX** qui apporte, face à un problème lié à la rénovation du logement, des solutions en termes d'isolation, de ventilation ou en cas d'installation dans un nouveau logement.
- **FAIRE PLUS** qui détaille tous les travaux et aménagements qui peuvent être réalisés pour améliorer la performance énergétique globale de son logement.



Le dispositif de communication



Dans un premier temps, la campagne de communication est déployée à destination du grand public, via un dispositif d'envergure (spots TV, insertions publicitaires, page Facebook...) qui permettra de donner envie et confiance aux citoyens sur la rénovation énergétique et de mettre en lumière des solutions adaptées.

Cette première période permettra d'installer la signature FAIRE.

La campagne sera ensuite déployée, à partir de janvier 2019, à destination des professionnels du secteur du bâtiment et de l'immobilier et des collectivités.

#FAIRE

#TousEcoConfortables

Pour en savoir plus : [Dossier de presse - Lancement de la campagne FAIRE](#)

Retrouvez le communiqué de presse et le dossier de presse en ligne

Contacts presse :

Service de presse François de Ruyg : 01 40 81 78 31
Service de presse de Jacques Mézard & Julien Denormandie: 01 44 49 85 65
Ademe : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com

www.ecologique-solidaire.gouv.fr / [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)